

**CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DU
CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE
DE LA DORDOGNE**

Entre

Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Dordogne (C.D.D.P.) représenté par son Directeur, sur autorisation de M. le Directeur du C.R.D.P. d'Aquitaine,

Et

La Municipalité de :

Représentée par son maire,

Considérant l'accroissement des services rendus par le CDDP de la Dordogne, notamment l'augmentation importante des interventions à destination des établissements scolaires,

Considérant le nombre de classes (maternelles et primaires) dont est pourvue la commune*, soit classes,

Il est convenu :

La Municipalité précitée versera au C.D.D.P. de la Dordogne, pour l'année 2007-2008, une contribution forfaitaire de€

En contre partie, le C.D.D.P. s'engage à prêter gratuitement à tous les enseignants des écoles de la commune l'ensemble des produits documentaires du Centre, à intervenir auprès des enseignants demandeurs de services divers.

Fait à _____, le _____

Le Directeur du C.D.D.P.

Le Maire,

Max GAILLARD

Convention à retourner signée au :

***CDDP de la Dordogne,
4 bis rue Albert Pestour – 24000 PERIGUEUX***

Une facture sera établie par nos soins en fonction de vos indications. Veuillez nous préciser le nom du payeur : Commune, SIVOS, etc...et la date souhaitée (2007 ou 2008)

**** Dans le cas d'un regroupement pédagogique, merci de nous indiquer les différentes communes concernées :***

.....
.....
.....
.....